

DISCUSSION DELIB 50

Le Maire : « Merci et Monsieur JAMMET est impatient de nous donner un commentaire. »

Monsieur JAMMET : « Je ne suis pas spécialement impatient. »

Le Maire : « Si, vous avez levé la main, Monsieur SANTINI n'avait pas fini de parler. »

Monsieur JAMMET : « Je savais ce qu'il allait dire parce qu'il lit la délibération. »

Le Maire : « Comme je pense qu'il sait ce que vous allez dire, on va vous écouter quand même. »

Monsieur JAMMET : « Oui mais vous n'avez pas sous les yeux ce que je vais dire. »

Le Maire : « Presque, mais allez-y. »

Monsieur JAMMET : « Et bien vous pouvez parler à ma place si vous le souhaitez. »

Le Maire : « Non, non, non. »

Monsieur JAMMET : « Ce que je veux dire c'est que c'est un épisode supplémentaire et il y en aura plusieurs parce que, comme le dit Monsieur SANTINI, il reste encore quatre propriétaires de caves. C'est encore un épisode supplémentaire d'une mauvaise décision, d'une part, mais cela je l'avais déjà dit mais je le redis parce que je trouve que c'est important. On va procéder à la destruction supplémentaire de 38 logements qui n'était même pas prévue dans le projet initial de rénovation urbaine. D'autre part, cette proposition n'en est pas une, celle que vous annoncez comme une proposition du propriétaire. La déclaration d'utilité publique est en Préfecture, nous a-t-on dit en commission, depuis le 14 mai, l'enquête publique sera ré ouverte en septembre ou octobre et la déclaration d'utilité publique sera donc effective en fin d'année de cette année, soit début 2010. Vous dire que c'est tout simple, c'est une véritable épée de Damoclès qui est suspendue au-dessus de la tête des propriétaires. Ce qui a été dit également, ce qui a échappé à quelqu'un en commission, soit vous négociez avant cette date, soit vous allez avoir affaire au juge des expropriations. C'est si vrai qu'officiellement, soit disant le propriétaire qui propose l'acquisition de son bien à 140 000 €, il le proposait antérieurement à 150 000 € et encore antérieurement il ne le proposait pas du tout parce qu'il n'avait pas envie de vendre et je crois que comme aurait dit Rosa Luxemburg : « Cette liberté là, c'est la liberté de renard dans le poulailler » et je ne me vois vraiment pas approuver une telle décision. »

Le Maire : « Merci de nous faire des citations de Rosa Luxemburg dont je vous avoue que ce n'est pas mon livre de chevet... Sur tous ces commentaires, je confirme bien qu'il s'agit d'une acquisition amiable pour un montant de 140 000 € et, comme toute négociation, à chaque fois on trouve un terrain qui est un terrain d'entente, c'est ça la négociation Monsieur JAMMET. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ah, pardonnez-moi Madame DIOP, allez-y. »

Madame DIOP : « Donc juste pour vous dire que nous n'approuvons pas nous cette politique de logements, qui est de détruire des logements Monsieur le Maire, sans construction au préalable. Donc ces propriétaires, comme vous dites, qui demandent à vendre, moi je n'y crois pas du tout, ils ont été expropriés ces gens, ils n'ont rien demandé, ils auraient bien aimé garder leurs biens. Donc nous, nous voterons Contre cette délibération, Monsieur le Maire. »

Le Maire : « Merci de ce commentaire. Ce qui me permet d'ailleurs de dire que quand on réaménage, des fois il faut détruire certains logements pour en reconstruire d'autres et donc vous dire, parce que certains ne l'ont pas vu dans la presse, que là où étaient les tours Ramon auparavant érigées et bien nous venons de lancer une opération de reconstruction de logements sociaux au cœur du Val Fourré. Ce n'était pas arrivé depuis plus de trente ans, vous voyez on fait un réaménagement et ça concerne tant de la construction que de la reconstruction puisque tout cela est clairement identifié dans le programme de rénovation urbaine. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? C'est adopté. »